

ASSEMBLÉE COMMUNALE ORDINAIRE
DU 18 MAI 2015

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 décembre 2014 (le procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition pour consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet www.la-roche.ch).
2. Comptes de fonctionnement 2014
 - Présentation
 - Rapport de la commission financière
 - Approbation
3. Comptes d'investissements 2014
 - Présentation
 - Rapport de la commission financière
 - Approbation
4. Comptes 2014 du Foyer St-Joseph
 - Présentation
 - Rapport de la commission financière
 - Approbation
5. Approbation de modification des statuts
 - Association des communes de La Gruyère pour l'école du Cycle d'orientation - Modification de l'article 26 des statuts concernant la limite d'endettement
6. Divers

Assemblée communale ordinaire, convoquée par un avis dans la « Feuille Officielle » n° 19 du 08 mai 2015, dans « Le Messenger », par affichage au pilier public, sur le site internet de la Commune et par convocation « tous ménages » dans le bulletin communal « L'Expression Villageoise ».

Participation : 27 citoyennes et citoyens.

M. le Syndic, Joël Brodard, ouvre l'assemblée à 20h et salue les participants.

Nomination des scrutateurs : M. Samuel Engel
M. Robert Lehmann

Il demande s'il y a des personnes dans l'assemblée qui ne sont pas citoyens actifs, c'est-à-dire qui sont présents pour leur information mais qui ne participeront pas aux votes.
Ce n'est pas la cas.

Aucune remarque n'est formulée concernant le tractanda.

POINT 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE ORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2014

Le procès-verbal n'est pas lu, il était à disposition pour consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet de la commune.

Aucune remarque de la part de l'Assemblée.

APPROBATION

Vote à mains levées

Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2014 :

APPROBATION : OUI 27 / CONTREPARTIE 0

POINT 2. COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2014

PRÉSENTATION

M. le Syndic, Joël Brodard, donne la parole à **M. Louis Risse**, Conseiller communal responsable des Finances.

M. Louis Risse salue l'assemblée et présente les comptes à l'écran, chapitre par chapitre.

0. Administration :

Budget 2014	Dépenses :	Fr. 706'600.00	Recettes :	Fr. 188'070.00
Comptes 2014	Dépenses :	Fr. 687'588.45	Recettes :	Fr. 208'297.67

Le résultat pour ce chapitre est meilleur de Fr. 40'000.- que ce que prévoyait le budget pour les raisons suivantes :

- Différences au niveau des estimations des cotisations sociales. En effet, Fr. 117'000.- étaient prévus pour Fr. 87'000.- d'effectif.

1. Ordre public :

Budget 2014	Dépenses :	Fr. 157'760.00	Recettes :	Fr. 126'470.00
Comptes 2014	Dépenses :	Fr. 149'104.80	Recettes :	Fr. 157'108.00

A relever dans ce chapitre :

- Des recettes supplémentaires à hauteur de Fr. 20'000.- suite à l'adaptation de la taxe d'exemption des sapeurs-pompiers.

- Au chapitre 14, police du feu, les recettes plus importantes sont notamment dues à une contribution supérieure à la prévision par la Commune de Pont-la-Ville.
- Plus généralement, les dépenses ont été inférieures aux prévisions.

Globalement, ce chapitre présente un résultat de plus de Fr. 40'000.- meilleur que prévu.

2. Enseignement et formation :

Budget 2014	Dépenses :	Fr. 1'752'050.00	Recettes :	Fr. 117'770.00
Comptes 2014	Dépenses :	Fr. 1'735'124.27	Recettes :	Fr. 111'766.60

Le résultat de ce compte correspond à Fr. 5'000.- (négatif) prêt à ce que prévoyait le budget, il a toutefois été relevé que les achats de fournitures scolaires ont été plus importants que prévu, mais cela a été compensé par une participation aux écoles spécialisées de moins grande ampleur.

3. Culte, culture et loisirs :

Budget 2014	Dépenses :	Fr. 288'06.00	Recettes :	Fr. 67'780.00
Comptes 2014	Dépenses :	Fr. 273'883.13	Recettes :	Fr. 67'731.30

Le résultat de ce compte est meilleur que prévu à hauteur de Fr. 13'000.-, cela s'explique notamment par :

- 30 Conservatoires : participations moins importantes que prévues. (Fr. 5'000.-)
- 33 Parcs publics et sentiers pédestres : les dépenses liées à ce poste sont de Fr. 15'000.- inférieures aux prévisions, pour la raison suivante :
 - o La prévision du budget allouée à l'entretien des parcs sentiers et zones de loisirs s'est avérée supérieure aux besoins réels
- 34 Sport : les charges liées au sport notamment le mobilier et les aides aux sociétés sportives ont été inférieures aux prévisions. (Fr. 7'000.-)

4. Santé :

Budget 2014	Dépenses :	Fr. 523'050.00	Recettes :	Fr. 51'770.00
Comptes 2014	Dépenses :	Fr. 530'859.55	Recettes :	Fr. 48'116.50

Le résultat de ce chapitre est de Fr. 11'000.- de moins bon que prévu. L'essentiel de cet effet provient de la facturation plus élevée que prévue de la participation à la subvention cantonale aux homes pour personnes âgées ; la commune n'a pas d'influence sur cette dépense.

5. Affaires sociales :

Budget 2014	Dépenses :	Fr. 1'067'200.00	Recettes :	Fr. 449'500.00
Comptes 2014	Dépenses :	Fr. 1'042'619.97	Recettes :	Fr. 402'334.50

Au niveau des affaires sociales, on constate un résultat de près de Fr. 22'000.- plus défavorable que prévu. Les éléments engendrant les principales différences sont les suivantes :

- Concernant la protection de la jeunesse, on relèvera une augmentation de 150% des subventions au placement d'enfants en crèches et garderies d'enfants, cela représente un dépassement de budget de Fr. 13'500.-
- En ce qui concerne les charges liées relatives au subventionnement des institutions pour handicapés, le montant facturé par l'Etat a été supérieur aux prévisions (Fr. 8'500.-)
- Il est à noter que le nouveau système de gestion du service des curatelles est désormais opérationnel. (prise de possession des nouveaux locaux de la Maison de Ville le 11 mai 2015). Ce dernier, entièrement sous la responsabilité de la Commune de La Roche mais rémunérés par les 9 communes qu'elle dessert sur la rive droite du Lac de la Gruyère et de la Vallée de la Jogne.
- En effet, son organisation et son administration ainsi que les coûts s'y rapportant sont du ressort des communes. Par contre, le volume, la source des dossiers ainsi que les ordres de traitement de ces derniers proviennent de la justice de paix.

6. Transports et communications :

Budget 2014	Dépenses :	Fr. 616'910.00	Recettes :	Fr. 112'140.00
Comptes 2014	Dépenses :	Fr. 571'995.68	Recettes :	Fr. 122'706.95

Dans le domaine des routes communales, les dépenses ont été inférieures de Fr. 55'000.- à celles prévues au budget. Cette différence est expliquée principalement par les éléments suivants :

- Différence de Fr. 24'000.- sur le poste entretien (Fr. 41'000.- dépensés pour Fr. 65'000.- prévus)
- A cela s'ajoutent des économies supplémentaires de près de Fr. 22'000.- pour le déblaiement de la neige et le salage des routes sur Fr. 96'000.- prévu. Une fois de plus, on remarque qu'il est toujours difficile de prévoir le montant correct pour ce poste. Pour le reste, il s'agit de remboursements d'assurance et de paiements supplémentaires par des privés pour environ Fr. 10'000.- en plus de la prévision.

7. Protection et aménagement de l'environnement :

Budget 2014	Dépenses :	Fr. 632.540.00	Recettes :	Fr. 555'520.00
Comptes 2014	Dépenses :	Fr. 675'441.49	Recettes :	Fr. 655'713.39

C'est dans le chapitre « Protection et aménagement de l'environnement » que l'on trouve les trois principales tâches communales qui doivent être financées entièrement par le prélèvement de taxes.

Les taux de couverture sont satisfaisants de l'ordre de 100%. De plus, il est à noter que le résultat de ce compte est supérieur de Fr. 100'000.- par rapport aux prévisions dû aux points suivants :

- En ce qui concerne l'eau potable, la différence s'explique par des amortissements obligatoires demandés par le canton ceux-ci sont inférieurs aux prévisions du budget, idem pour les eaux usées.

8. Economie :

Budget 2014	Dépenses :	Fr. 381'360.00	Recettes :	Fr. 329'600.00
Comptes 2014	Dépenses :	Fr. 124'287.44	Recettes :	Fr. 89'634.45

- Forêts : La différence provient du fait que le plan d'intervention 2014-2017a été validé tardivement (novembre 2014) par les instances cantonales, ne permettant pas de réaliser les coupes prévues. Ces travaux sont reportés à l'année 2015. De plus, un prélèvement de Fr. 50'000.- est à noter.

- Tourisme : En 2014, Fr. 16'000.- ont été budgétés dans le but de faire progresser le projet de WC/douche au bord du Lac de la Gruyère. Aujourd'hui, le projet a abouti et les travaux devraient démarrer prochainement sans que ce montant ne soit utilisé.

9. Finances et impôts :

Budget 2014	Dépenses :	Fr. 897'290.00	Recettes :	Fr. 4'851'980.00
Comptes 2014	Dépenses :	Fr. 904'758.46	Recettes :	Fr. 4'253'109.31

Ce chapitre regroupe principalement les éléments relatifs aux recettes fiscales ainsi qu'à la gestion de la fortune et des dettes.

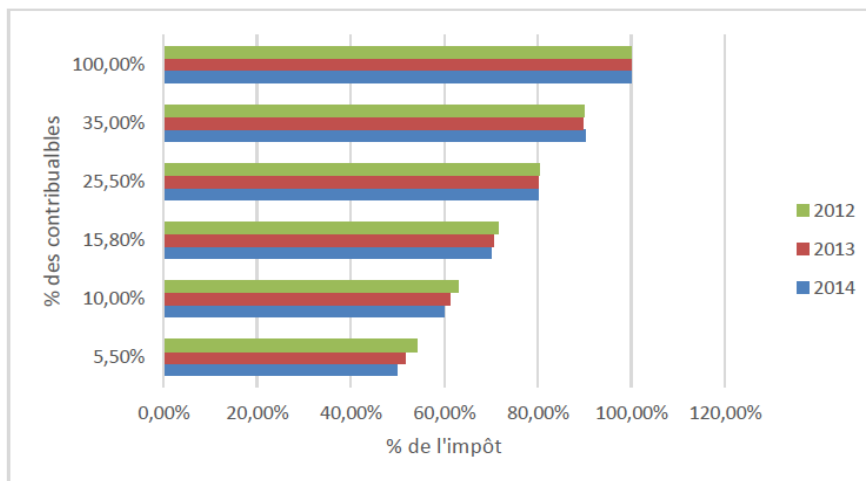
Recettes fiscales. En globalité, le chapitre « Impôts » présente un résultat de Fr. 606'340.- inférieur à la prévision du budget. En regardant le détail des revenus fiscaux, on relèvera la différence principale :

- Les impôts sur les personnes physiques (revenu et fortune) sont de Fr. 738'000.- inférieurs à la prévision.
- L'autre élément : les recettes fiscales conjoncturelles en lien avec le développement immobilier et la bonne rentabilité des entreprises sises sur la commune ont dépassé de Fr. 180'000.- le budget annoncé. Toutefois, nous ne pouvons pas compter sur ces revenus à long terme. De plus, les impôts sur les gains immobiliers et sur les mutations ne peuvent pas être considérés comme stables sur le long terme dans une commune comme celle de La Roche.

Récapitulation des comptes de fonctionnement :

Budget 2014	Dépenses :	Fr. 7'022'820.00	Recettes :	Fr. 6'846'600.00
Comptes 2014	Dépenses :	Fr. 6'695'663.24	Recettes :	Fr. 6'111'518.67

Les comptes 2014 présentent un excédent de charges de Fr. 584'144.-, soit un résultat de Fr. 407'924.- inférieur à la prévision budgétaire. Ce déficit s'explique principalement par l'érosion des entrées fiscales sur les personnes physiques comme le démontre le tableau suivant.



Ce graphique représente la répartition de l'impôt sur les trois dernières années 2012-2013-2014. En effet, on constate sur la verticale le pourcentage des contribuables de 5,5% à 100%, et sur l'horizontal le pourcentage de l'impôt. On peut constater que 100% des contribuables paient le 100% de l'impôt. En 2012, le 5,5% des contribuables paient le 57% de l'impôt. Ce qui explique qu'entre 2012 et 2014 les entrées fiscales ont diminuées de 10 à 15%.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

M. Louis Risse donne la parole au représentant de la Commission financière, **M. Alain Geiger**.

L'organe de révision, la Fiduciaire Cuennet Sàrl, a vérifié les comptes annuels 2014 de la Commune.

Tous les documents comptables ont été mis à la disposition du réviseur, et il a obtenu toutes les réponses à ses questions.

La Commission financière a également obtenu une revue claire des comptes ainsi que les réponses à leurs questions.

Au vu des résultats et du rapport de l'organe de révision, la Commission financière donne un préavis favorable pour l'approbation des comptes de fonctionnement 2014.

Questions/Remarques

Aucune question ou remarque de la part de l'Assemblée.

APPROBATION

Vote à mains levées

Approbation des comptes de fonctionnement 2014 :

APPROBATION : OUI 19 / CONTREPARTIE 0

POINT 3. COMPTES D'INVESTISSEMENTS 2014

PRÉSENTATION

M. le Syndic, Joël Brodard, donne la parole à **M. Louis Risse**, Conseiller communal responsable des Finances. Il passe en revue les différents investissements.

0. Administration :

Budget 2014	Dépenses :	Fr. 0.00	Recettes :	Fr. 0.00
Comptes 2014	Dépenses :	Fr. 0.00	Recettes :	Fr. 0.00

- Aucun investissement prévu.

1. Ordre public :

Budget 2014	Dépenses :	Fr. 0.00	Recettes :	Fr. 0.00
Comptes 2014	Dépenses :	Fr. 0.00	Recettes :	Fr. 0.00

- Aucun investissement prévu.

2. Enseignement et formation :

Budget 2014	Dépenses :	Fr. 48'500.00	Recettes :	Fr. 0.00
Comptes 2014	Dépenses :	Fr. 47'021.00	Recettes :	Fr. 0.00

- Deux investissements prévus, le premier la place de jeux pour les petits enfants, au budget Fr. 25'000.- et Fr. 25'109.45.- ont été dépensés. Le deuxième est l'étude pour l'extension de l'école primaire, au budget Fr. 23'500.-, et Fr. 21'911.00.- ont été dépensés.

3. Culte, culture et loisirs :

Budget 2014	Dépenses :	Fr. 9'500.00	Recettes :	Fr. 0.00
Comptes 2014	Dépenses :	Fr. 9'500.00	Recettes :	Fr. 0.00

- Ceci représente la participation annuelle à l'Association Régionale la Gruyère relative au sentier autour du Lac de La Gruyère.

5. Affaires sociales :

Budget 2014	Dépenses :	Fr. 45'200.00	Recettes :	Fr. 0.00
Comptes 2014	Dépenses :	Fr. 0.00	Recettes :	Fr. 0.00

- Il s'agit d'investissements pour le mobilier et le matériel informatique destiné au Service des curatelles de la Jogne et Rive droite dans le nouveau bâtiment de la Maison de Ville.

6. Transports et communications :

Budget 2014	Dépenses :	Fr. 140'250.00	Recettes :	Fr. 0.00
Comptes 2014	Dépenses :	Fr. 321'899.00	Recettes :	Fr. 23.00

- La différence entre le budget et les comptes 2014, concernent les crédits reportés pour un montant de Fr. 181'649.00.-. Ces crédits ont été reportés et ont été votés lors du budget précédent et certains travaux n'ont pas pu être réalisés ou terminés pour l'année à laquelle ils étaient prévus et budgétés. Pour cet exercice, les principaux reports sont :

- o Pour la route : la réfection de la Route du Steckel, le solde des honoraires de l'ingénieur et le rétablissement du bornage, pour la réfection de la Route de la Holena, la facture finale de l'entreprise JPF Constructions SA, le solde des honoraires de l'ingénieur ainsi que le bornage, et pour l'aménagement du trottoir « Les Planches », la facture finale du consortium G. Brodard SA et COLAS, le solde des honoraires du bureau technique François Audergon ainsi que les frais engendrés pour le verbal de route.

7. Protection et aménagement de l'environnement :

Budget 2014	Dépenses :	Fr. 928'340.00	Recettes :	Fr. 45'000.00
Comptes 2014	Dépenses :	Fr. 253'191.00	Recettes :	Fr. 457'863.00

- En effet, beaucoup de travaux ont été votés pour l'année 2014 mais qui n'ont pas été réalisés, ou des travaux qui ont été réalisés en 2014 mais pas encore facturés, notamment :

- o Le maillage « le Zible – Vers les Roulin », le maillage de la conduite d'eau vers le nouveau bâtiment COOP, le bouclage au « Bas de Scherwyl », le maillage et le remplacement de la conduite d'eau au « Quartier du Montsoflo ».

8. Economie :

Budget 2014	Dépenses :	Fr. 464'680.00	Recettes :	Fr. 0.00
Comptes 2014	Dépenses :	Fr. 59'598.00	Recettes :	Fr. 0.00

- La différence entre le budget et les comptes 2014, provient de la future infrastructure sportive sise au bord du Lac de La Gruyère qui n'a pas encore été libérée, pour le moment uniquement Fr. 24'000.- ont été dépensés pour les frais d'ingénieur, ainsi que la participation à l'Association Régionale la Gruyère de Fr. 25'000.00.-, le solde qui n'a pas été utilisé s'élève à Fr. 90'000.- qui était prévu pour la Société des Remontées Mécaniques de La Berra concernant la participation à la réfection au bâtiment des services et le reste pour le nouveau bâtiment du HC/FC La Roche dont les travaux débiteront cette année 2015.

9. Finances et impôts :

Budget 2014	Dépenses :	Fr. 4'460'640.00	Recettes :	Fr. 47'570.00
Comptes 2014	Dépenses :	Fr. 1'657'472.00	Recettes :	Fr. 43'537.00

- La principale différence concerne le nouveau bâtiment de la Maison de Ville, en effet, le démontage supplémentaire de la façade a pris 3 mois de retard.

Récapitulation des comptes d'investissement

Budget 2014	Dépenses :	Fr. 6'097'110.00	Recettes :	Fr. 92'570.00
Comptes 2014	Dépenses :	Fr. 2'348'680.00	Recettes :	Fr. 501'422.00

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

La parole est au représentant de la Commission financière, **M. Alain Geiger**.

Tous les documents liés aux investissements ont été mis à la disposition du réviseur, et il a obtenu toutes les réponses à ses questions.

Suite au rapport de l'organe de révision, la Commission financière donne un préavis favorable pour l'approbation des comptes d'investissements 2014.

Questions/Remarques

Concernant les montants qui ont été reportés car ils n'ont pas été libérés, vont-ils péjorer le budget 2015 ?

Ce sont aujourd'hui que des écritures comptables, les sommes d'argent sont là et les emprunts ont été faits. Donc ils sont ouverts, mais les prévisions budgétaires 2015 ne seront en aucun cas péjorées.

APPROBATION

Vote à mains levées

Approbation des comptes d'investissements 2014 :

APPROBATION : OUI 20 / CONTREPARTIE 0

POINT 4. COMPTES 2014 DU FOYER ST-JOSEPH

PRÉSENTATION

M. le Syndic, Joël Brodard, donne la parole à **M. Dominique Perroud**, Directeur du Foyer St-Joseph.

Les comptes de fonctionnement 2014 sont présentés à l'écran et commentés par **M. Dominique Perroud**.

Les comptes 2014 du Foyer St-Joseph sont bénéficiaires puisque des versements ont été fait s'élevant à Fr. 340'000.- grâce à un bon taux d'occupation de 99% et des charges qui ont été conformes à celles prévues.

Monsieur Perroud présente les comptes de fonctionnement et apporte quelques précisions.

Le compte de pharmacie présente un léger bénéfice à peu près équilibré.

Dans le chapitre des finances, Fr. 440'000 sont virés en réserve.

Le résultat final : avec Fr. 6'194'549.32 de charges et Fr. 6'201'317.77 de produits, l'exercice 2014 boucle sur un bénéfice de Fr. 6'768.45.

Les comptes d'investissement 2014 sont présentés à l'écran et commentés par **M. Dominique Perroud**.

En ce qui concerne le bâtiment du Zible B, le montant de Fr. 88'773.85.- représente en partie les honoraires pour le bureau Tekhné. De nombreuses factures ont été libérées en début d'année.

Les investissements 2014 représentent Fr. 780'000.- au budget 2014, avec un montant de Fr. 12'389.20.- en exploitation, Fr. 110'961.85.- pour les travaux non terminés, ainsi que 83'548.70.- pour les comptes.

M. le Syndic, Joël Brodard, remercie M. Perroud pour la présentation des comptes et la gestion du Foyer St-Joseph.

Questions/Remarques

Aucune question ou remarque de la part de l'Assemblée.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

M. le Syndic, Joël Brodard, donne la parole à la Commission financière.

La Commission financière relève que l'organe de révision, la Fiduciaire Cuennet Sàrl, a vérifié les comptes annuels 2014 du Foyer St-Joseph. Tous les documents comptables ont été mis à la disposition du réviseur, et il a obtenu toutes les réponses à ses questions.

Comme le rapport de révision le recommande, la Commission financière préavise favorablement l'approbation des comptes 2014 du Foyer par l'Assemblée communale.

APPROBATION

Vote à mains levées

Approbation des comptes 2014 du Foyer St-Joseph :

APPROBATION : OUI 18 / CONTREPARTIE 0

POINT 5. APPROBATION DE MODIFICATION DES STATUTS

Message concernant la modification de l'article 26 des statuts (Limite d'endettement)

M. le Syndic, Joël Brodard, donne la parole à **M. Thierry Moret** qui explique :

En 2000, l'assemblée des délégués et les communes de la Gruyère ont approuvé les nouveaux statuts de l'Association. C'est ainsi que l'article 26 a été modifié afin de couvrir les frais liés à la réalisation du CO de La Tour-de-Trême. La limite d'endettement est alors passée de Fr. 5'000'000.- à Fr. 55'000'000.-.

Au 31 décembre 2013, la dette des communes de la Gruyère s'élevait à Fr. 50'000'000.- soit Fr. 32'000'00.- pour le CO de La Tour-de-Trême et Fr. 18'000'000.- pour les transformations du CO de Bulle. La réalisation du bâtiment de Riaz va initier une dépense brute totale de Fr. 81'000'000.-.

Les subventions cantonales ont été calculées provisoirement à Fr. 13'000'000.-. La dette nette va donc s'élever à Fr. 68'000'000.- environ. C'est ainsi que la limite d'endettement doit être augmentée et fixée à Fr. 120'000'000.- dans les statuts.

Article 26 Limite d'endettement – teneur actuelle

1) Pour les dépenses d'investissement, la limite maximale d'endettement net est fixée à Fr. 55'000'000.- ; sont concernées la construction du CO de la Tour-de-Trême et les transformations du CO de Bulle liées à la décentralisation.

2) L'endettement net, après approbation du décompte final, sera amorti conformément à la Loi sur les communes.

3) Afin de préfinancer la part des subventions et des autres participations, l'Association peut contracter un emprunt en compte de construction dont la limite maximale est fixée à Fr. 21'000'000.-. Cet emprunt sera amorti au fur et à mesure du versement des subventions et des autres participations.

4) Pour les dépenses de fonctionnement, la limite maximale d'endettement général est fixée à Fr. 5'000'000.-.

Article 26 Limite d'endettement – nouvelle teneur

1) Pour les dépenses d'investissement, la limite maximale d'endettement net est fixée à Fr. 120'000'000.- ; sont concernées la construction du CO de la Tour-de-Trême, les transformations du CO de Bulle liées à la décentralisation ainsi que la construction du CO de Riaz.

2) pas de modification

3) pas de modification

4) pas de modification

L'assemblée des délégués a approuvé cette modification de l'article 26 des statuts dans sa séance du 28 août 2014.

Le comité d'école demande que chaque commune ratifie également cette modification par les assemblées communales et conseils généraux.

Questions/Remarques

De quel montant s'élève la participation communale ?

M. Thierry Moret, la participation pour l'investissement et pour le fonctionnement en 2 fois.

APPROBATION

Vote à mains levées

Approbation de la modification statutaire :

APPROBATION : OUI 27 / CONTREPARTIE 0

Divers

M. Bertrand Gaillard informe les habitants que les travaux de la Maison de Ville arrivent à leur terme, mais il reste encore quelques travaux à finaliser. La salle de conférence sera disponible à partir du mois de juillet 2015, le local commercial n'est pas encore loué mais sur la bonne voie. De plus, une journée portes-ouvertes du nouveau bâtiment de la Maison de Ville se déroulera le samedi 13 juin 2015 à partir de 9h30. Enfin, **M. Bertrand Gaillard** remercie tous les membres de la commission de bâtisse qui ont mené à bien ce projet.

L'Assemblée est levée à 20h45

Joël Brodard
Syndic

Mélanie Monteiro
Secrétaire